

Association locale de protection de l'environnement

Membre de Sarthe Nature Environnement

LETTRE D'INFORMATION N°31-NOVEMBRE 2021

Prochaine édition du Festival Nature Environnement : 21, 22, 23 Janvier 2022

Programme sur notre site et Facebook début Décembre 2021

CONTACTS

Présidente : Chantal Blossier 02 43 42 55 37

Vice-Président : Joël Bour 02 43 80 11 89

Secrétaire : Denis Trouillet 02 43 43 96 63

Trésorier : Jean-Paul Cresson 02 43 42 44 39

Site Internet: http://gspp.asso.st

Email: contact@gspp.asso.st

Infos vidange de fosses : Jean-Claude Lecomte 02 44 02 12 33

Les zones humides

POURQUOI SONT-ELLES NOTRE ASSURANCE VIE?

A défaut de pouvoir agir comme prévu sur le terrain pendant la crise sanitaire, notre association s'est informée, a enrichi ses connaissances et se permet donc de vous livrer cette réflexion d'importance sur les zones humides empruntée au n° 44 du magazine de l'agence de l'eau Rhône, Méditerranée, Corse, d'avril 2021.

Les zones humides sont notre assurance vie!

« L'heure n'est plus à la réflexion, mais à l'action ! Car les zones humides continuent à disparaître au profit d'une urbanisation croissante et d'aménagements pour le développement de certaines activités. Ces milieux naturels sont pourtant de vrais atouts pour les territoires, au cœur du grand cycle de l'eau. Au delà de leur rôle écologique, ils remplissent des fonctions vitales et présentent un intérêt social et économique. Fondamentaux pour l'adaptation de notre société au changement climatique, ils ne peuvent plus attendre. Voici pourquoi... »

« Parmi les écosystèmes de la planète, les zones humides connaissent un sort paradoxal. Alors qu'elles constituent l'écosystème le plus productif, celui qui contribue à la subsistance et au bien être de l'humanité, elles ont été massivement détruites, jusqu'à la disparition des deux tiers d'entre elles depuis le début du XX ème siècle. Et là où elles ont été rayées de la carte, les effets n'ont pas tardé à se faire ressentir : diminution des ressources vivrières, dégradation de la qualité de l'eau, augmentation des inondations et des sécheresses... »

« Les zones humides sont notre assurance vie... Ces infrastructures naturelles accumulent l'eau en excès pour la restituer progressivement, contribuent à la recharge des nappes phréatiques, peuvent soutenir les épisodes d'étiage, jouent un rôle majeur en faveur de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique, du cadre de vie, du développement des territoires. Elles participent même à la bonne gestion des finances publiques en réduisant les coûts de la prévention des risques d'inondation. Rien de moins! La première des priorités pour une collectivité devrait être leur préservation, ce qui nécessite de les inventorier... chaque projet d'aménagement doit réellement prendre en compte les zones humides, y compris les plus petites d'entre-elles, souvent négligées. Il convient ensuite de passer à la restauration des zones humides dégradées, devenue un sujet sérieux pour les élus locaux, souvent sous la pression de l'opinion publique. Sans plus attendre, l'heure est à l'action...d'autant que les effets positifs induits dépassent souvent les attentes... »

« Les effets positifs sont :

- une eau potable de meilleure qualité (rôle de filtre)
- moins de dégâts liés aux crues (rôle d'éponge, stockage, écrêtage...)
- une nature en vie (amphibiens, libellules, poissons, oiseaux...)
- une économie locale plus forte (élevage, production de bois spécifiques de ces milieux, éducation à l'environnement, tourisme vert...) »

Lutter contre la multiplication des décharges sauvages

LA MAUVAISE IDÉE DU MOMENT : JETER SES DÉCHETS VERTS, ET SES DÉCHETS TOUT COURT, EN FORÊT !

Communiqué de Presse de l'ONF Pays de Loire d'avril 2021.

En ces beaux jours, où les travaux de jardinage sont d'usage, le nombre de dépôts de déchets verts augmente sensiblement en forêt et aucun massif de la région n'échappe à cette tendance.

Contrairement aux idées reçues, jeter ses déchets verts dans un milieu naturel, en forêt, comme dans les dunes, est strictement interdit. Cela dégrade les sols forestiers et contribue à la prolifération de plantes invasives, nocives pour l'environnement... Tous les dépôts sauvages, y compris de déchets verts, sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à I 500 €. Les forestiers de l'ONF des Pays de la Loire se mobilisent et rappellent ici quelques règles à respecter pour sensibiliser, encore et toujours, le grand public ainsi que certains professionnels, qui bafouent ces règles simples de bonnes conduites.

Découvrez ici également la brochure ONF « J'aime la forêt... sans déchets » à partager avec le plus grand nombre : https://www.onf.fr/onf/+/2ca::jaime-la-foret-sans-dechets.html

Les boisements du territoire n'ont pas échappé à ce phénomène.

DÉCHARGES SAUVAGES : COMMENT SOLUTIONNER CE PROBLÈME RÉCURRENT ?

L'association GSPP réalisait depuis de nombreuses années des ramassages de déchets dans les bois à l'occasion du Téléthon. Les déchets devenant rares dans les bois, son attention s'était reportée sur le bord des routes avec un ramassage dans les fossés, doublé d'une affiche pédagogique « campagne propre » incitant les automobilistes à plus de civisme.

Or, depuis plus de deux ans, nous avons assisté à une recrudescence des dépôts sauvages dans les bois, que nous nous expliquons mal au regard des déchetteries présentes et bien réparties sur le territoire.

- augmentation du tarif d'accès aux déchetteries des professionnels.
- nettoyage des fins de chantiers confié à des sous-traitants peu scrupuleux.
- fermeture des déchetteries pendant le 1^{er} confinement.
- bricolage des particuliers pendant les confinements.
- solution de facilité, plus rapide, qui ne nécessite pas de trier.

Quelles qu'en soient les raisons elles ne sont de toute façon pas acceptables.

Nous avons été alertés à plusieurs reprises de la présence de dépôts sauvages dans les bois de Moncé, soit directement, soit par le biais des sentinelles de la nature (sur lesquelles nous avions communiqué dans notre lettre d'info locale).

En raison de la situation sanitaire et des différents confinements, il nous a été difficile de réagir rapidement. Mais pendant ce temps, les décharges continuaient de grossir, évoluaient (certains se servant de ce qui les intéressait, tout en déposant autre chose à la place : véritable libre service des ordures!)

La situation n'était plus tenable, il était urgent de faire quelque chose, mais nous nous heurtions à 3 difficultés, les règles sanitaires du moment, les dépôts se trouvaient sur des terrains privés, accessibles par des chemins privés et leur ampleur ne relevait plus du simple « ramarchage », cela nécessitait toute une logistique donc des aides extérieures

Par ailleurs l'action devait être exemplaire, adaptable à d'autres territoires et médiatisée pour passer aux auteurs l'envie de recommencer.

Le hasard a bien fait les choses. Nous avons été contactés sur un autre sujet par une journaliste du Maine Libre très sensible à l'environnement. Nous nous sommes ouverts de ces problèmes et convenu d'une visite des lieux, ce que nous avons fait, accompagnés de Mme le Maire de la commune, après avoir brossé la situation au responsable des services techniques de la Communauté de Communes, qui lui aussi est venu constater sur place. Ce dernier nous a immédiatement proposé la mise à disposition d'une benne, le passage en amont de ses services pour enlever tout ce qui était dangereux et encombrant. Nous avons à ce moment convenu d'une date d'enlèvement avec les bénévoles. La situation a fait la une des 2 premières pages du Maine Libre le 4 mai, provoquant des propositions d'aides de toute part. Dès lors il n'était plus possible de reculer.

L'opération s'est faite le 12 juin

Nous avions obtenu les autorisations des propriétaires, leur proposition d'aide, sinon leur soutien et remerciements. Le service environnement de la CC avait procédé en amont à l'enlèvement de tout ce qui était volumineux

et dangereux. La CC et la commune de Moncé avaient mis chacune une benne à disposition à proximité du dépôt le plus important. Les établissements Leroy Merlin nous avaient donné huit big-bags que nous avons installés sur les bennes (2x4) pour le tri sélectif (plastique, verre, métal et papier/ carton) et 15 sacs à courses pour le ramassage.



Une trentaine de personnes qui s'étaient préalablement inscrites étaient au rendez-vous. Elles ont été réparties sur les dépôts restants et ont procédé au tri et au ramassage.

4 bénévoles étaient venus avec des remorques, I avec un petit camion benne . L'IME de Vaurouzé était également présent avec 2 encadrants, 5 jeunes et un camion, et s'est consacré à un dépôt où subsistait beaucoup de verre cassé, de plâtre et autres matériaux de fin de chantier.

Le plus gros dépôt a été évacué en une heure (une remorque de grillage et autres objets encombrants + quelques autres de déchets divers).

Ce qui pouvait être trié l'a été.

Ce qui n'était pas valorisable a été mis dans les bennes.

Les propriétaires de remorques et camions ont fait pour certains jusqu'à 3 tours dans les diverses déchetteries (Laigné, Ecommoy et Guécelard) qui, avec du bois, de la ferraille et finalement des gravats.

Armée de râteaux et de pelles, une équipe a procédé à l'enlèvement de ce qui restait sur les dépôts identifiés, après le passage du service environnement de la CC, sur un trajet d'environ 1,5km.

L'ensemble de l'opération s'est terminé vers 17h30 autour d'un verre bien mérité car ce jour là, il faisait très chaud. A noter que des bouteilles d'eau avaient été distribuées à tous les participants.

Si nous faisons le bilan : ce ne sont pas moins de 12 remorques ou camions en plus des deux bennes de la CC et de la Commune, du tri sélectif (1 big-bag de verre, 1 de métal : cannettes+..., 1 de plastiques divers et 1 de papier/carton), qui ont été évacués.

Ce qui représente environ 10 tonnes de déchets, sans compter ce que le service environnement avait enlevé auparavant.

Cette opération, largement médiatisée par le Maine Libre a permis de débloquer une situation devenue intenable. Certains propriétaires avaient résolu le problème par eux-mêmes. La collectivité nous a suivi dans notre initiative, Leroy Merlin a également joué le jeu et les bénévoles étaient au rendez-vous, motivés, pour qu'il ne reste plus de traces de ces actes d'incivisme. Nous les remercions vivement.

Nous avons pu constater à travers les articles de presse qui ont relaté des actions du même type, conduites par des municipalités, des conseils jeunes... que nous avions fait des émules et c'était le but.

Il ne nous reste plus qu'à espérer que les auteurs n'oseront pas recommencer.

Chantal Blossier

Trier c'est donner du répit aux ressources de la planète

Le saviez-vous?

En 2019, grâce aux gestes de tris des français, 57% des papiers graphiques ont été recyclés.

1,3 million de tonnes de papiers recyclées permettent d'économiser annuellement.

23 milliards de litres d'eau, soit l'équivalent de la consommation d'une ville comme Toulouse.

4.000 Gwh, soit l'équivalent de deux fois la consommation d'électricité d'une ville comme Marseille.

<u>Communiqué de CITEO</u> (entreprise privée spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques).

Libellules ou demoiselles?

Notre association est allée à leur découverte lors d'une sortie en partenariat avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Vallées du Loir et de la Sarthe, sur le marais de Cré sur Loir/La Flèche, le 3 juillet. Cette sortie était animée par Morgane Sineau, chargée de mission eau et biodiversité et coordinatrice des actions biodiversité au CPIE.

D'une superficie de 60ha le marais de Cré est une réserve naturelle régionale, aujourd'hui gérée par la CC du Pays Fléchois.

La météo était propice pour voir des bêtes : 8 espèces vues, des vraies libellules (anisoptères) aux ailes déployées quand elles se posent et des demoiselles (zigoptères) qui replient leurs ailes quand elles sont posées. Elles ont une vie larvaire aquatique qui peut durer 2 à 3 ans et sont alors carnivores.



C'est en longeant le Loir, entre rivière et marais que Morgane, armée d'un filet, a capturé les bêtes pour que nous les voyons de plus près et surtout que nous ayons le temps de les observer. Les identifier est affaire de spécialiste surtout quand les différences tiennent à un segment de l'abdomen.

Précisons qu'elle sait les prendre pour ne pas les blesser et les laisse reprendre leur envol après observation. Citons parmi les espèces vues l'Agrion de Mercure, l'Agrion Jouvencelle, l'Agrion à Larges Pattes, l'Anax Empereur, le Crocothémis Ecarlate, le Gomphe de Graslin (en Pays de Loire, présent uniquement sur ce site), le Sympétrum commun.

Pourquoi nous sommes-nous intéressés à ces beaux insectes volant ?

« La France possède la plus grande richesse spécifique de libellules d'Europe. Or, près de 15 % de ces espèces sont menacées d'extinction. Parmi elles, beaucoup sont tributaires d'une bonne qualité de l'eau et des habitats pour assurer leur maintien et leur développement » (LPO : libellules des petits cours d'eau).

Le bon état des petits cours d'eau, des mares, des étangs, des rivières, la préservation des zones humides... contribue à les protéger.

Sondage assainnissement non collectif (ANC)

Dans notre précédente lettre d'info, dans le cadre de la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif qualifiées de non conformes après contrôle du SPANC, nous vous avions proposé un sondage pour savoir si vous seriez intéressés par :

- un regroupement pour les études de sol, préalable obligatoire avant toute rénovation ou toute nouvelle installation
- un regroupement pour la réalisation des travaux

Or le nombre de réponses à ce sondage s'avère insuffisant pour pouvoir négocier valablement des tarifs avec des entreprises compétentes pour réaliser ces travaux.

Nous en sommes désolés.